

Savoie Rent

Courmayeur – Dolonne

Conditions de location

1. Le locataire assume l'entière responsabilité des articles loués pour lui-même et pour les mineurs qui lui sont confiés.
2. Le matériel n'est pas assuré. En cas de perte ou de vol, le matériel en question sera facturé au locataire selon sa valeur marchande.
3. La substitution est possible (sous réserve de disponibilité), avec facturation de la différence en cas de catégorie supérieure, mais sans remboursement en cas de catégorie inférieure.
4. La résiliation anticipée du contrat de location est possible en restituant le matériel sans aucune demande de remboursement de la part du locataire.
5. Les remboursements ne sont accordés qu'en cas de blessure sur présentation d'un certificat médical valide.
6. Le matériel est loué en parfait état ; le locataire est prié de vérifier l'état du matériel.
7. Le matériel doit être restitué au plus tard le soir de la date prévue ; tout retard sera facturé.
8. Le paiement doit être effectué à l'avance et une pièce d'identité est requise.
9. Le locataire déclare que les données fournies au loueur pour le réglage des fixations sont véridiques. Le loueur décline toute responsabilité en cas d'accident survenant avec le matériel loué.
10. Le matériel de location saisonnier doit être restitué avant la date de fermeture du domaine skiable. En cas de retard dans la restitution, une pénalité de 1 € sera facturée pour chaque article et chaque jour de retard.

Nous demandons au client de traiter le matériel loué avec soin.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.